

Assemblée générale **d'Eurocadres 2014** : pour en finir avec l'austérité !



Le 26 novembre 2014, Eurocadres a tenu son Assemblée Générale. L'occasion pour les délégués venus de toute l'Europe de pouvoir échanger sur les conséquences des politiques de rigueur menées en Europe sur la population des cadres et ingénieurs. **FO-Cadres** a dans sa déclaration, commune avec l'ensemble des organisations syndicales françaises de cadres, insisté sur l'entêtement de nombreux dirigeants européens à poursuivre des politiques d'austérité. Une situation qui a conduit au marasme économique que nous vivons aujourd'hui avec une croissance faible, une déflation qui menace l'ensemble de la zone euro et une augmentation de la précarité et du chômage y compris pour les jeunes diplômés et les cadres.

Aussi et plus que jamais, **nous devons continuer à revendiquer avec force et urgence un changement de cap au niveau européen pour en finir avec cette austérité socialement, économiquement et politiquement suicidaire.** Pour une Europe sociale facteur de progrès et de justice sociale, **nous devons militer pour un plan d'investissement capable de relancer les économies européennes.**

La France, loin de faire exception, s'est inscrite dans cette logique où les choix budgétaires et l'attitude des entreprises ont pour résultat des reculs sociaux qui touchent l'ensemble du monde du travail et les Services Publics auxquels nous sommes particulièrement attachés. Cela s'illustre notamment par la multiplication des contrats précaires et par le gel du salaire des fonctionnaires en vigueur depuis 2010 et prévu jusqu'en 2017.

Une des principales difficultés rencontrée par les cadres français concerne le temps de travail et la charge de travail toujours plus importants. On peut notamment citer les dérives et abus liés au forfait jours, contrat qui organise et rémunère le temps de travail en fonction d'un nombre de jours travaillés dans l'année mais sans référence à un horaire de travail. **Si le forfait jours peut répondre aux besoins d'autonomie et de liberté des cadres, il n'en demeure pas moins que les abus ont conduit des cadres à effectuer un nombre toujours croissant d'heures de travail.**

Egalement, l'intensification du travail, la dispersion du travail, les pressions toujours plus fortes, notamment au travers de l'exigence de comptes rendus permanents, ont une incidence sur la santé, allant quelquefois jusqu'au burn-out qui devient de plus en plus fréquent parmi nos

catégories. Les technologies numériques de l'information et de la communication (TIC), pourtant appréciées par les cadres, auraient dû permettre plus de liberté dans le travail ; mais elles ont accru la porosité entre vie personnelle et la vie professionnelle et leur mauvais usage crée aujourd'hui de la souffrance au travail.

Les principes de santé physique et mentale, de sécurité au travail et de droit de repos sont fondamentaux. L'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle est essentiel dans le modèle social que nous défendons. C'est pourquoi, **nous sommes très attachés à l'interdiction de l'opt-out en matière de temps de travail.**

La question de la mobilité des cadres est également un sujet de préoccupation. Nous partageons l'idée que la mobilité professionnelle peut être un atout à la fois pour les entreprises et pour les salariés, à la condition qu'il s'agisse d'une mobilité volontaire et qu'elle ne contraigne pas le conjoint dans sa propre évolution professionnelle.

Une mobilité ne doit pas être synonyme de précarité et doit s'accompagner de garanties sociales notamment en matière de droits à la retraite. C'est en effet un sujet particulièrement préoccupant pour les jeunes diplômés et notamment dans le secteur de la recherche où la précarité des jeunes doctorants et chercheurs, en situation de mobilité internationale, n'est pas acceptable.

Après des années de lutte syndicale, **nous avons récemment obtenu l'amélioration du statut des stagiaires.** Les organisations françaises ont souvent dénoncé l'abus fait en France d'utiliser des stagiaires pour occuper des emplois salariés. Un nouveau texte de loi établit la nécessité d'un contenu pédagogique, fixe des règles en matière de frais de transports et de repas du stagiaire, augmente la gratification minimale de stage qui devient obligatoire dès 2 mois et impose un nombre maximal de stagiaires par tuteur. Ces avancées obtenues grâce aux différentes actions syndicales avec l'appui des étudiants est une victoire bien sûr pour les stagiaires mais aussi pour tous les jeunes diplômés. [...]

Retrouvez l'intégralité de la déclaration FO-Cadres sur notre site : fo-cadres.fr/ag-eurocadres-2014/



Eric PERES

Secrétaire général de FO Cadres
Tél. : 01 47 42 39 69
secretariat@fo-cadres.fr

